

□ TARIF DES HONORAIRES TTC TVA à 20 %

◆ VENTES IMMOBILIÈRES

Prix de vente du bien (€)	Honoraires TTC (% du prix)
Jusqu'à 100 000 € FORFAIT	7200 €
De 100 001 € à 500 000 €	7.20 %
Plus de 500 000 €	6.00 %
Minimum forfaitaire	2 500 € TTC

→ Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.

◆ LOCATIONS (bail d'habitation vide ou meublée – résidence principale)

(conformément à la loi du 6 juillet 1989) Accessoires à la gestion.

Prestation	Montant maximum TTC
Visite, constitution dossier, bail	10.09 € zone tendue ou 8.07 € zone détendue/ m ² de surface habitable
État des lieux	3.03 € / m ² de surface habitable

→ Honoraires partagés entre bailleur et locataire selon la réglementation.

◆ GESTION honoraires charge Mandant

- Locaux d'habitation (Loi 06/07/18989) 10%
- Locaux meublés – Commerciaux et professionnels .. 12%
- Locations saisonnières 27%
- Immeubles entiers 5%
- **Prestations particulières en sus des honoraires de gestion :**
- Frais de dossier contentieux locataire huissier Avocat .. 150€
- Frais de gestion Sinistre Assurance : 50€
- Aide à la déclaration de revenus : 70€
- **Dépôt de garantie locataire** : (HC Hors charges CC Charges comprises)
- Bail habitation vide : 1 Mois de loyer H.C.
- Bail habitation meublée : 2 Mois de loyer H.C.
- Bail Commercial – Garage : 2 Mois de loyer C.C.